

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 mai 2011 à STE FOY ST SULPICE

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 55 / Date de la convocation : 5 mai 2011

Présents avec pouvoir de vote : 42

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU, Jean-Marie MULTEAU,

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD,

Boën sur Lignon : Lucien MOULLIER, Fabrice DECHAVANNE, Lucienne DESCHAMPS, Gisèle DEVAUD, Laurent GOURGAUD, Christine JORDAN, Thierry LEMAITRE, Linda MOLLON, Myriam MULLER, Raymond MOLLETON (suppléant),

Bussy-Albieux : Bernard VIAL, Georgette LEFEBVRE,

Cezay : Hubert COUDOUR, Claude CHARRET, Cédric SOUCHON (suppléant sans pouvoir de vote)

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

L'Hôpital sous Rochefort : Jacky THEVENET, Catherine DONJON, Hubert MARCOUX (suppléant sans pouvoir de vote)

Marcilly le Château : Marie-Hélène BRIAT, Thierry GOUBY, Noël MARCOUX,

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD, Dominique ROCHE, Stéphanie MASSACRIER (suppléante sans pouvoir de vote),

Montverdun : Michel BRUN,

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Jean-Paul COMBE, Christine DAVAL, Christian PESSELON,

Saint Etienne Le Molard : Robert BOURRAT, Daniel CHARLIN,

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS, Christian RODAMEL,

Sainte Agathe la Bouteresse : Patrice CHAZELLE, Nicole PARDON, Francis VERGNE (suppléant)

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY,

Trelins : Michel CELLIER, René COUTURIER,

Excusés : Daniel LATUILE (Ailleux), Marcel FAYON, Christian MASSACRIER (Boën), Bernard MIOCHE (Leigneux), Claire CHAZELLE (Marcilly le Château), Jean-Luc VENET (St Etienne le Molard), André REYNAUD (St Laurent Rochefort), Pierre DREVET (Sainte Agathe la Bouteresse), Liliane GUYOT, Mireille THOLLET (Ste Foy St Sulpice)

M. Lucien MOULLIER, Président, ouvre la séance en remerciant M. le Maire de Ste Foy St Sulpice pour son accueil. M. Jean-Luc SOUZY, Maire, souhaite la bienvenue à tous les participants, constatant que le conseil a pris du retard du fait de la réunion de la CAO, commission d'appel d'offres, qui précédait, souhaite que cette séance ne soit pas aussi longue que celle consacrée au vote des budgets. Il suggère que le conseil de vote des budgets ne soit d'ailleurs à l'avenir consacré qu'à ce seul sujet d'importance.

M. le Président prend bonne note de ces remarques et souhaite présenter à l'assemblée toutes ses excuses pour la réunion de Leigneux, qui en effet s'est terminée beaucoup trop tard. Il s'engage à ce que cette séance et les suivantes se terminent à 23 heures au plus tard, même si l'ordre du jour n'est pas épuisé.

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 20 avril 2011

M. le Président soumet à l'assemblée l'approbation du compte-rendu du précédent conseil joint à la convocation. Celui-ci, n'appelant aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

2. Election des membres du bureau

M. le Président, rappelle le libellé actuel des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée : « Le Bureau est composé de : Un président, un ou plusieurs Vice-Présidents, et de dix huit membres. ». Dans les faits, sont systématiquement invités au bureau : les Maires des communes, les conseillers délégués référents et les conseillers généraux des cantons de St Georges en Couzan et Boën sur Lignon.

Par délibération en date du 20 avril 2011, M. Michel BRUN a été élu 4^{ème} Vice-président. La commune de Montverdun propose que M. Pierre ROCHETTE soit désigné comme nouveau membre du bureau.

Le conseil municipal de la commune de Ste Agathe la Bouteresse a désigné ses nouveaux délégués à la communauté de communes lors de sa séance du 15 avril 2011. Sont délégués titulaires Mme Nicole PARDON, et M.M. Pierre DREVET et Patrice CHAZELLE, sont délégués suppléants M.M. Frédéric MARCHAND et Francis VERGNE. M. le Président leur souhaite la bienvenue.

M. Pierre DREVET par délibération du conseil communautaire du 31 août 2010 a été désigné membre du bureau pour la commune de Ste Agathe la Bouteresse et depuis est devenu Maire de la commune. Il n'y a pas pour le moment de demande de changement pour la commune de Ste Agathe la Bouteresse.

L'assemblée a donc approuvé à l'unanimité la désignation de M. Pierre ROCHETTE comme membre du bureau.

M. Lucien MOULLIER, Mme Josiane BALDINI, M.M. Michel BRUN, Ludovic BUISSON et Daniel CHARLIN, y siégeant respectivement en qualité de Président et Vice-Présidents, le bureau est composé de 23 membres.

M. le Président rappelle qu'en l'état actuel le bureau n'a pas de délégation du conseil communautaire et qu'il n'est pas appelé à prendre de décisions, mais qu'il s'agit d'un lieu d'informations et d'échanges important pour la structure.

3. Groupe-projet gestion des déchets ménagers :

M. Ludovic BUISSON, 1^{er} Vice-Président, remercie la présence de Jérôme VENET, technicien ; il précise que les sujets qui vont suivre ont préalablement été abordés en groupe-projet dont il remercie tous les participants.

a. rapport d'activités 2010

M. Jérôme VENET commente donc les tableaux qui ont été joints à la convocation et qui sont projetés en séance. Quelques chiffres sont plus particulièrement significatifs.

Notre refus de tri augmente (+18,04% en volume, +4,39% en pourcentage du collecté). Il est très vraisemblablement lié aux erreurs sur certains plastiques mis à tort dans le recyclable (pots de yaourts, barquettes de viennoiseries industrielles ...) ; mais il peut aussi être lié à des mauvaises pratiques de compactage ; le fait, par exemple, de compacter la bouteille plastique dans la boîte de conserve, empêche la valorisation, la chaîne de tri ne permettant pas de séparer les deux. Toutefois, notre taux de refus est de 10,6% alors que la moyenne nationale est de 23%

L'impact de l'ouverture de la plateforme de stockage des déchets verts est aussi remarquable sur les chiffres 2010. Lors de la deuxième campagne de broyage, ce sont 280 tonnes de broyat qui ont été obtenus.

N'apparaissent pas dans les tableaux, les résultats de la collecte de lampes et néons, qui ont tout de même représenté 160 kg.

Il est rappelé à l'assemblée que la collecte des DEEE, déchets d'équipements électriques et électroniques, est confiée à la société Envie, basée à St Etienne, entreprise d'insertion par l'économie, qui vise le recyclage ou le revente à bas coût des appareils après réparation. Cela concerne les PAM petits appareils ménagers, les GEMF gros électroménagers froid et GEMHF gros électroménagers hors froid. La moyenne nationale est de 6 kg/habitant/an alors que notre ratio est de 9,28 kg/hab/an.

La majorité des déchets collectés à la déchèterie est valorisée dans le département de la Loire.

Le volume total collecté de déchets ménagers non recyclables est de 270,39 kg/hab/an , il doit en 2014 être ramené à 261 kg, le volume total collecté de déchets ménagers recyclables est de 75,82 kg/hab/an il doit en 2014 passer à 82,5 kg pour que nous soyons conformes aux orientations des Grenelle et du plan départemental.

Notre effort doit porter sur le tri qui doit encore augmenter, en qualité comme en quantité, le volume d'ordures ménagères à faire diminuer pour que notre taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés continue à augmenter.

M. le Président remercie le 1^{er} Vice-Président, Jérôme VENET et les membres du groupe-projet. Nos résultats sont satisfaisants et les efforts réalisés par tous depuis la prise de compétence par la communauté de communes portent leurs fruits. Nos chiffres sont meilleurs que les moyennes nationales et ne sont pas trop éloignés des objectifs des Grenelle de l'environnement. Ces messages seront relayés dans le prochain bulletin d'information communautaire et il remercie par avance les communes qui feront de même dans leurs publications.

A la remarque de M. Thierry GOUBY, conseiller délégué pour la commune de Marcilly le Châtel, il est précisé que le verre professionnel correspond à la collecte organisée pour les cafés et restaurants du centre ville de Boën une semaine sur deux.

M. Thierry LEMAITRE, conseiller délégué pour la commune de Boën, s'inquiète de la collecte du textile qui est envisagée et de la concurrence qu'elle pourrait avoir sur la collecte mensuelle organisée par le CCAS, centre communal d'action sociale, de la commune de Boën, le 1^{er} samedi du mois. M. le Président précise qu'une collecte annuelle est également organisée par l'association des paralysés de France ; il remercie par avance, les correspondants de la presse locale qui voudront bien communiquer sur les dates de ramassage, dont le 28 mai à Boën au centre de secours.

Mme Marie-Hélène BRIAT, conseillère déléguée pour la commune de Marcilly le Châtel, et par ailleurs bénévole à la banque alimentaire, souligne l'importance de la collecte organisée par le CCAS. Il est souhaitable que les administrés pensent en effet à apporter leurs vêtements en bon état pour les familles les plus démunies.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le rapport d'activités 2010 tel que présenté est adopté à l'unanimité

b. barème E avec Eco-emballages

M. le 1^{er} Vice-Président précise à l'assemblée que notre Communauté de Communes est signataire d'un Contrat avec Eco-Emballages, appelé Contrat Programme de Durée barème D, concernant la collecte sélective. Il s'est terminé le 31/12/10. Un nouveau barème E se met en place. Il commence le 01/01/11 (avec effet rétroactif) pour une durée de 6 ans.

Les collectivités ont jusqu'à début juin pour approuver ce nouveau barème E, qui propose 3 options :

- la reprise option filières : les entreprises et le prix de rachat sont déterminés par Eco-emballages jusqu'à la fin du contrat.
- la reprise option fédérations : les entreprises sont déterminées par Eco-Emballages et la collectivité négocie les prix de rachat.
- la reprise option individuelle : la collectivité choisit les entreprises et négocie directement les prix.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 mai 2011 à STE FOY ST SULPICE

Ce contrat permet de bénéficier d'un soutien à la tonne triée et de prix de rachat garantis pour nos matériaux valorisés. En 2009, le soutien pour la tonne triée par les éco organismes représente environ 61 000 €. La simulation en barème E permet de déterminer un soutien estimé compris entre 70 000 € et 75 000 € par an. De plus les prix de rachat sont revus à la hausse, avec un prix plancher plus élevé.

M. le Président rappelle qu'Eco-emballages est un organisme collecteur, créé sous le ministère de Brice Lalonde. Il rappelle que le point vert, figurant sur une grande partie des emballages des produits que nous consommons, ne signifie pas que ce produit soit recyclable. Il est le symbole de la contribution des entreprises à Eco-Emballages.

A sa question de savoir pourquoi il nous est proposé de passer au barème E, il est précisé que notre collectivité peut tout aussi bien décider d'arrêter le contrat mais ce serait se priver de soutiens financiers. Ce nouveau barème vient de se mettre en place, il donne des objectifs de performance à atteindre.

A la demande de M. André GIRARD, adjoint à la commune d'Arthun, il est précisé que si nous n'atteignons pas ces objectifs, le soutien sera moindre mais nous ne retomberons pas pour autant dans le barème D.

A la demande de M. GOUBY et comme le souligne M. Jean-Paul COMBE, conseiller délégué pour la commune de Sail sous Couzan, le soutien n'est pas fixe, il est proportionnel aux volumes collectés et aux efforts de tri réalisés. Il n'y a pas un chiffre précis à atteindre.

A la demande de Mme Myriam MULLER, conseillère déléguée pour la commune de Boën sur Lignon, il est précisé que les prix de rachat des matériaux comportent un prix plancher et un prix plafond, pour tenir compte des évolutions des prix du marché, comme pour l'acier par exemple.

Le groupe-projet réuni en date du 7 avril avait prévu de proposer à l'assemblée de retenir l'option filières, dans la continuité de l'option que nous avons pour le barème D. Mais dans l'intervalle, M. le 1^{er} Vice-Président précise que nous avons reçu la proposition de prix de rachat des matériaux de la société SITA et que celle-ci s'avère plus favorable à la collectivité que les prix de rachat négociés par Eco-emballages dans le cadre de l'option filières. Aussi, il propose à l'assemblée de retenir l'option fédérations. Des simulations ont été faites au vu des volumes 2010, les différences en notre faveur sont comprises entre 1500 et 6000 euros. Il est précisé que dans tous les cas, le prix plancher est valable sur la durée du contrat, soit 6 ans.

A la demande de M. Dominique ROCHE, adjoint à la commune de Marcoux, il est précisé que la proposition reçue de l'entreprise SITA n'a rien à voir avec le marché public d'exploitation de la déchèterie de La Presle que nous lui avons confié. Il ne s'agit pas d'une consultation dans le cadre d'un marché mais d'une proposition faite par une entreprise agréée par Eco-emballages pour la reprise de nos matériaux issus de la collecte sélective.

M. GIRARD pense qu'il faut retenir l'option permettant de garantir un prix plancher le plus élevé possible.

M. LEMAITRE suggère que le prochain groupe projet du 26 mai tranche sur cette question des options avec ces nouveaux éléments et que la délibération soit prise lors du conseil du 15 juin prochain. Mais M. le 1^{er} Vice-Président rappelle que la délibération de passage au barème E doit être prise avant le 1^{er} juin pour le bénéfice de la rétroactivité, cela ne pourra donc pas attendre le conseil du 15 juin. Il est au final proposé de délibérer sur le principe du barème E et de choisir l'option la plus favorable à la collectivité à l'issue du groupe-projet du 26/05.

Ce sujet sera à nouveau mis à l'ordre du jour du conseil du 15 juin pour information.

Après en avoir débattu, et à l'unanimité, l'assemblée décide de retenir le barème E et de choisir l'option la mieux-disante pour la collectivité.

c. mise en place de la filière textile

M. le 1^{er} Vice-Président informe l'assemblée de la proposition qui nous est faite par l'entreprise « Le relais » pour une collecte textile (tous les vêtements, linges de maison ou d'ameublement). L'agence la plus proche est basée à St Marcel en Saône et Loire et emploie environ 100 personnes, essentiellement en insertion.

La prestation gratuite proposée consiste en une mise à disposition de conteneurs et une collecte des textiles par leurs employés. Pour ce faire, une convention doit être mise en place.

Une fois collectés, et triés, les textiles :

- 7 à 10% sont revendus à bas coût (boutique Ding Fring à Lyon),
- 35 à 45% sont envoyés en Afrique (Sénégal, Burkina, Madagascar) pour être triés et valorisés sur place,
- 20 à 25% sont destinés à l'essuyage industriel,
- 20 à 25% sont valorisés en isolant bâtiment (Métisse)
- 15% de refus (textiles mouillés, souillés, matières non recyclables telles que Lycra, Polyester)

2 conteneurs ont été récemment mis en place à Simply Market et à Intermarché à Boën sur Lignon.

Pour obtenir un soutien de l'éco-organisme TLC (environ 500 à 750 € par an sur la communication), il faut disposer d'un conteneur pour 2 000 habitants (site public ou privé). par conséquent, il faudrait 5 conteneurs supplémentaires sur notre territoire

Ce sujet a été préparé par le groupe projet qui propose les localisations suivantes à proximité des points d'apport volontaire en verre : 2 sur le site de la déchèterie de la Presle à Arthun, 1 vers la mairie de Marcilly le Châtel, 1 à La Fabrique, commune de St Sixte et 1 près du cimetière, commune de Ste Agathe.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 mai 2011 à STE FOY ST SULPICE

Deux conventions sont à approuver avec Le Relais pour la collecte et avec l'éco-organisme Eco TLC pour le versement du soutien.

Ces conventions sont annuelles, ce qui permet de prendre le temps de voir les conséquences de la mise en place de cette filière sur nos ramassages solidaires locaux, comme le suggère M. LEMAITRE. Ce dernier rajoute que l'entreprise Le Relais a l'intention de s'implanter dans la Loire avec la création d'une antenne à Pélussin. Mme MULLER précise que cette société est bien implantée dans l'Est de la France et demande quel est son statut. M. le Président précise qu'il s'agit d'une entreprise solidaire du réseau Emmaüs.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, les conventions nécessaires à la mise en place de la filière textile en Pays d'Astrée sont adoptées.

d. Avenant à la convention Recylum

M. le 1^{er} Vice-Président informe l'assemblée que pour la collecte des lampes et des néons, il y a lieu de passer un avenant à la convention qui nous lie avec Récyllum pour déterminer un point de dépôt supplémentaire avec notre garage rue St Jean. Après en avoir débattu et à l'unanimité, l'avenant à la convention est adopté.

4. Projet d'extension et de restructuration du complexe sportif avec aire d'athlétisme : résultats de la consultation de maîtrise d'œuvre

M. le 1^{er} Vice-Président rappelle à l'assemblée que lors de la réunion du conseil communautaire du 9 mars dernier une consultation en procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics) avait été présentée et validée. Il rappelle les besoins recensés au complexe sportif :

-Bâtiment B - projet de rénovation globale

Réalisation de 4 vestiaires joueurs, 2 vestiaires arbitres avec blocs douches et sanitaires correspondants et changement du chauffage

Changement du sol sportif et rénovation du béton sous les tribunes

Réalisation de rangements optimisés pour les pratiques sportives

Rénovation de la salle d'arts martiaux et amélioration de la ventilation

-Bâtiment A - projet d'extension

Réalisation de locaux techniques : 300 m² nécessaires, dont une partie dédiée au matériel de gym

Création d'une salle de rangement (100 m²), d'une salle de réunion, d'un coin réfectoire avec sanitaires (70 m²)

-Réalisation d'une aire d'athlétisme

5 à 6 couloirs de course sur 100 m, 1 sautoir en sable et 2 pistes de triple saut

zone de stockage du matériel (25 m²)

Une consultation a ainsi été lancée en date du 29 mars 2011 avec réponse attendue au 21 avril. Les critères d'analyse des offres étaient la valeur technique de l'offre 60% et le prix des prestations 40%. Seules 2 offres sont parvenues dans les délais.

La commission d'appel d'offres réunie ce jour propose à l'assemblée de déclarer la consultation infructueuse au vu du faible nombre de propositions reçues, à savoir deux seulement.

M. Daniel CHARLIN, 3^{ème} Vice-Président, précise à l'assemblée que dans le cadre de la consultation, des maîtres d'œuvre intéressés étaient surpris de ne pas trouver d'enveloppe prévisionnelle de travaux dans le cahier des charges, ce qui nous a donc très probablement pénalisé car ils n'y ont pas répondu.

A la demande de Mme Agnès TARIT, Maire de Débats Rivière d'Orpra, il est précisé que la surface supplémentaire a été estimée en tout à 500 m², sans compter l'aire d'athlétisme mais que cette dernière rentre bien dans le champ de la consultation, au maître d'œuvre de s'adjoindre les compétences spécifiques nécessaires.

A la question de M. Patrice CHAZELLE, conseiller délégué pour la commune de Ste Agathe la Bouteresse, sur les subventions possibles pour un tel projet, M. le 1^{er} Vice-Président rappelle qu'il avait été souhaité monter un projet global de rénovation et d'extension de notre complexe sportif pour pouvoir prétendre à des aides les plus favorables possibles. M. le Président rajoute que, comme pour les communes, des parties de ce projet (comme la construction d'un seul local technique) ne seraient pas éligibles auprès des financeurs. Il rappelle le contexte de la révision générale des politiques publiques menée par l'Etat et des conséquences lourdes sur les politiques des Régions et des Départements et que nous ne sommes pas épargnés. Il rappelle que ce projet ne verra pas le jour avant 2012 et qu'en tout état de cause, un phasage est prévu selon les aides obtenues ou non.

A la demande de M. SOUZY, il est précisé que ce projet rentre dans le projet de CTD Contrat Territorial de Développement, en préparation avec les services du Conseil Général. M. le Président rappelle que ce projet comprend deux axes prioritaires : tourisme et patrimoines et services à la population.

M. le 1^{er} Vice-Président confirme qu'en effet la consultation prévoit bien un phasage du projet selon les aides mobilisables et selon les contraintes d'occupation du complexe sportif ; en tout état de cause, ce projet sera à nouveau soumis au conseil, pour approbation de l'avant projet sommaire, sollicitation des subventions ...

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 mai 2011 à STE FOY ST SULPICE

M. le Président propose à l'assemblée de suivre la proposition de la commission d'appel d'offres, et de reconduire une nouvelle consultation en donnant cette fois une estimation prévisionnelle maximale du coût du projet de 850 000 € HT, et ce, en conservant les mêmes critères d'analyse des offres.

A l'unanimité, l'assemblée déclare infructueuse la première consultation lancée au vu de l'insuffisance du nombre d'offres reçues et décide de reconduire une nouvelle consultation en donnant une estimation prévisionnelle maximale du coût du projet de 850 000 € HT.

5. Secteur 10-13 ans : tarifs du séjour d'été 2011

M. le 1^{er} Vice-Président informe l'assemblée que le séjour de l'été 2011 aura lieu du mardi 9 août au samedi 13 août au Centre du Grand Mûrier à Annonay : camping, safari, rafting, jeux de piste sont au programme. Le groupe sera de 16 jeunes et 2 encadrants. Il y a lieu de déterminer les tarifs de ce séjour afin d'en assurer la communication. M. le 1^{er} Vice-Président précise que ces tarifs ont été comparés à d'autres accueils de loisirs et qu'ils sont très abordables.

A la question de Mme BRIAT sur les bons CAF, caisse d'allocations familiales, il est rappelé qu'ils ne sont désormais plus versés aux familles mais aux structures organisatrices. M. le Président rappelle l'intervention de M. Bernard MIOCHE, Maire de Leigneux, à ce sujet à laquelle il souscrit pleinement car il craint de voir les aides encore diminuer.

A la demande de M. René COUTURIER, il est précisé que la taille du groupe est déterminée par nos soins, pour une bonne qualité du séjour, au vu des 10-13 ans ayant fréquenté le secteur tout au long de l'année et en respectant les taux d'encadrement requis. Les dossiers d'inscription devront être complets et seront traités dans l'ordre d'arrivée, avec priorité aux inscrits de l'année.

A la demande de M. GOUBY, il est précisé que le coût réel du séjour, animation incluse est de l'ordre de 250 euros. L'effort de la collectivité est souligné pour rendre ce séjour accessible au plus grand nombre

Tarifs du mini camp été 2011	
Quotient familial	Tarif du séjour
<450	40 €
451 à 550	45 €
551 à 700	50 €
701 à 750	55 €
751 à 850	60 €
>850	70 €
Hors Communauté de Communes du Pays d'Astrée	100 €

Les tarifs tels que présentés ci-contre sont adoptés à l'unanimité.

6. Schéma départemental de la coopération intercommunale

M. le Président rappelle l'esquisse de schéma qui avait été remise par le Préfet lors de la CDCI, commission départementale de la coopération intercommunale, du 18 avril et qui avait été présentée en conseil du 20 avril puis discutée en bureau élargi du 2 mai dernier. En réunion de CDCI du 9 mai dernier, le Préfet de la Loire a remis un nouveau scénario, qui ne comporte qu'une seule modification et qui nous concerne : la communauté de communes des Vals d'Aix et Isable vient se rajouter à la fusion de notre communauté avec celle des Montagnes du Haut Forez. Cette entité supposée représente un peu plus de 22 000 habitants et l'entité proposée regroupant Feurs en Forez, Balbigny et les Collines du Matin, est ainsi ramenée à un peu plus de 34 000 habitants.

A sa demande, le Préfet a répondu au Président que la communauté de communes du Pays d'Urfé ne pouvait se joindre à nous car elle fait partie du SCOT du Roannais, bien qu'elle ne souhaite pas rejoindre la communauté d'agglomération du Grand Roanne.

M. le Président rappelle le contenu de la lettre qu'il a adressée au Préfet suite à la réunion de bureau élargi du 2 mai où, 2 abstentions mises à part, le maintien du périmètre actuel de notre structure était voulu par tous, même si nous n'étions pas hostiles à une évolution des périmètres des intercommunalités.

Il souhaite reprendre la remarque fort judicieuse de M. SOUZY faite en bureau comme quoi il était trop tard pour rejoindre Montbrison. M. le Président a remarqué en séance de CDCI que pour lui la communauté d'agglomération Loire Forez était bancal et déséquilibrée, et ne correspondait ni à une réalité géographique ni à une réalité socio-économique, car elle reposait dans les faits sur 2 agglomérations Montbrison et la conurbation de St Just St Rambert et Andrézieux. M. le Président a ainsi déclaré qu'il jugeait insatisfaisant le fait que ce schéma ne remette pas en cause les périmètres existants.

Il a été affirmé en séance du 9 mai, et il sera porté au compte-rendu, que rien ne sera fait contre la volonté des élus. Le calendrier a été assoupli. Les communautés et communes concernées ont jusqu'au 15 août pour se prononcer sur ce projet de schéma. Ensuite, ces remarques feront l'objet d'une synthèse qui sera adressée à la CDCI et celle-ci pourra élaborer une nouvelle proposition dans un délai de 4 mois. Le Préfet pourra alors proposer un schéma avant

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 mai 2011 à STE FOY ST SULPICE

le 31 décembre 2011. La CDCI aura jusqu'à fin juin 2012 pour le valider ou faire une nouvelle proposition. Le schéma devra être mis en application d'ici à la fin du 1^{er} semestre 2013.

M. le Président rappelle toutefois que 60% des élus de la CDCI sont des élus des grandes villes. Il regrette que le Préfet ait attendu les cinq dernières minutes de la réunion pour avancer les montants de DGF, dotation globale de fonctionnement, qui avaient été simulés. Pour le Pays de St Galmier et St Etienne Métropole, la dotation supplémentaire serait de 8 millions d'euros, soit +14%, et pour nos 3 communautés, la dotation serait de l'ordre de +24%. Il n'a en revanche pas pu être donné de réponse à la question de M. KIZIRIAN, Maire de St Chamond, quant à savoir ce qu'il adviendrait de la DGF des communes et des EPCI qui resteraient seuls, la séance étant levée. M. le Président fait remarquer que les élus du Grand Roanne plaident pour une agglomération qui couvre le périmètre de l'arrondissement pour atteindre un seuil de population leur permettant de peser plus face à St Etienne ou à Lyon.

M. SOUZY fait remarquer que dans ce cas l'argument du SCOT implique que les communautés de Balbigny, des Vals d'Aix et Isable et du Pays entre Loire et Rhône, membres du syndicat mixte du SCOT Loire Centre, ne pourront pas se joindre à l'agglomération roannaise.

M. ROCHE, adjoint à Marcoux, pense que notre syndicat venant tout juste de se mettre en place, le Préfet peut très bien remettre en cause ce périmètre. A l'inverse, M. le Président pense que le syndicat mixte du SCOT Loire Centre ira au bout de sa démarche et que le périmètre ayant été arrêté par le Préfet, ce dernier ne le touchera pas. Cette question sera donc à nouveau à l'ordre du jour de nos prochaines réunions.

7. Questions diverses

7.1. Encassement d'une indemnisation

M. le Président demande à l'assemblée d'accepter l'indemnisation de 1.002,56 €, liée au changement d'un vitrage intérieur de la baie du multi accueil, sinistre couvert par le contrat d'assurance. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

7.2. Annulation redevances ordures ménagères

M. le Président informe l'assemblée qu'il convient d'annuler une redevance ordures ménagères suite à une erreur matérielle pour un montant de 164 € sur 2010. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

7.3. Décision budgétaire modificative 2011

M. le 3^{ème} Vice-Président présente donc cet oubli dans le cadre du budget général 2011 pour permettre le remboursement du prêt CAF à taux zéro pour Môm'Astrée à Ste Agathe la Bouteresse (15 000 € sur 10 ans) Les écritures suivantes sont ainsi nécessaires : en section d'investissement + 1500 € en dépenses au compte 1641 remboursement prêt et capital et + 1500 € en recets au compte 10222 FCTVA. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Il informe par ailleurs l'assemblée que le FNGIR, fonds national de garantie individuelle des ressources, devra être mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil communautaire pour autoriser l'action en justice du Président qu'il est en train de préparer. Par ailleurs, il proposera lors d'un prochain conseil de faire un point d'information sur les conséquences de la recette fiscale attendue supplémentaire pour nos contribuables et sur l'évolution globale de nos ressources.

M. le Président compte sur la présence de ses collègues lors du congrès des Maires du 13 mai prochain pour faire entendre ce point de vue sur le FNGIR à M. PELISSARD, Président de l'AMSF Association des Maires de France.

7.4. Division hôpital local/commune/communauté de communes

M. le Président rappelle la délibération prise de vente à l'euro symbolique de notre parcelle 225 à l'arrière du gymnase pour le projet de relocalisation de l'hôpital local. Il s'avère qu'il y a lieu de procéder à une rétrocession par acte administratif d'une partie du terrain cédé à l'euro symbolique pour 88 m² (sur 3 370) du fait de la présence de réseaux souterrains. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

7.5. Fin de la convention de mise à disposition d'un bureau pour occupation par l'Etat

Par courrier du 21 avril, M. le responsable d'agence de la DDT direction départementale des territoires demande à dénoncer la convention permettant la mise à disposition d'un bureau dans nos locaux pour le correspondant territorial d'aménagement. Depuis le départ de Jérôme VENET, le bureau n'est plus occupé et si remplacement il doit y avoir, il se fera dans les locaux de l'agence à Montbrison. Cette convention avait été approuvée par délibération du conseil du 19/12/2007.

M. le Président propose donc à l'assemblée de dénoncer la convention à la date du 1^{er} juin 2011 et de n'appeler l'indemnisation forfaitaire que sur le 1^{er} trimestre de l'année 2011. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

7.6. Information sur le calendrier de réalisation des actions du volet paysage du contrat de rivières

M. le Président demande à M. LEMAITRE de vérifier ce calendrier prévisionnel pour l'inscrire à un prochain ordre du jour. Il précise par ailleurs, que sur la commune de Montverdun, si les négociations foncières n'aboutissent pas favorablement avec les propriétaires, il proposera une DUP, déclaration d'utilité publique, pour expropriation.

7.7. Information sur le départ d'une entreprise des ateliers partagés

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 11 mai 2011 à STE FOY ST SULPICE

M. le Président informe l'assemblée qu'il a récemment rencontré Mme Roobrouck de l'entreprise Air et Chaleur qui souhaitait le prévenir de sa décision d'une cessation volontaire de son activité en raison d'une chute de son carnet de commandes, suite aux baisses de crédit d'impôt. Elle demande ainsi la résiliation anticipée de son bail de location pour les ateliers au 30/06/11, elle précise qu'elle laissera sur place les aménagements qu'elle a réalisés (climatisation d'un bureau, occultation de vitres,...). M. le Président souhaite connaître la position du conseil bien qu'il ait la délégation pour ce sujet précis.

M. SOUZY pense qu'il est préférable d'accéder à la demande de l'entreprise et que celle-ci paie ses loyers.

A l'unanimité, la résiliation anticipée du bail est acceptée.

Aussi, à compter du 1^{er} juillet 2011, deux ateliers seront à nouveau disponibles à la location. Les locaux sont contigus et d'une superficie de 193 m² et 295 m².

7.8. Ecole de musique du pays d'Astrée

M. le Président fait part à l'assemblée de la décision de Mlle Alexandra GROS, adjointe pour la commune de St Sixte et conseillère déléguée référente pour l'école de musique et le cinéma L'Entract d'arrêter de suivre le dossier de l'école de musique. Il nous faut donc désigner un nouveau délégué. M. le Président demande donc si un délégué est intéressé. A défaut, avec Mme Josiane BALDINI, 2^{ème} Vice-Présidente, ils se répartiront la charge de ce dossier. Il précise d'ailleurs qu'une rencontre doit prochainement être organisée pour la révision des modalités de tarification

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h. La commune d'Arthun se propose pour accueillir le prochain conseil. M. le Maire de Ste Foy St Sulpice invite tous les participants au verre de l'amitié offert par sa commune.